



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 72506

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des préretraités. Afin de libérer des emplois et de diminuer le chômage, une politique d'incitation a été menée pour que des travailleurs partent en retraite avant la date. Or, les caisses de retraite sans aucune concertation ont décidé d'amputer leurs retraites complémentaires de 22 % dès l'âge de soixante ans. Ces retraités ont payé leurs cotisations et se trouvent ainsi abusés alors qu'ils n'avaient pas réclamé un tel statut mais répondu à une attente générale et dans l'intérêt des caisses. Il lui demande quelles mesures elle a prises afin de rétablir les retraités dans leurs droits.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72506

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 527